

3 bonnes raisons de choisir L'Habitation Generali



1 - Modularité

Ce produit personnalisable vous offre la protection qui correspond le mieux à votre logement, son contenu, ses aménagements extérieurs et votre mode de vie, que vous soyez propriétaire, locataire ou investisseur.

2 - Flexibilité

Ce contrat vous permet de bénéficier d'un dispositif de franchise ajustable.

3 - Proximité

Votre intermédiaire d'assurance vous accompagne dans l'élaboration de votre assurance habitation et durant toute la vie de votre contrat.

N'hésitez pas à le contacter !

PARTICULIERS

L'Habitation Generali

L'assurance d'avoir
les bonnes
garanties en main !



Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

Generali Iard, Société anonyme au capital de 70 310 825 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



GWM097DPC - FAC - Janvier 2016 - Photos : Thinkstock - KIDDE

 **GENERALI**


GENERALI

Ajuster votre contrat à votre budget !

Vous souscrivez un contrat socle qui couvre les garanties essentielles. Selon votre situation, vous personnalisez votre assurance *via* de nombreuses options.

✔ La souplesse du contrat

L'Habitation Generali répond aux évolutions de votre vie ou de votre habitation par sa souplesse. Ce contrat a été conçu pour convenir à vos besoins tant pour votre résidence principale que secondaire. À tout moment, vous faites évoluer votre contrat selon votre situation.

✔ Le tarif modulable

Afin d'ajuster le tarif de votre contrat en fonction de vos besoins, vous sélectionnez :

- une ou plusieurs options ;
- le niveau de franchise.

monespace.generalif.fr

Votre Espace Client est disponible 24h/24 et 7j/7

- Téléchargement de vos attestations.
- Déclaration de votre sinistre en temps réel.
- Consultation des détails de votre contrat.
- Guides et informations sur L'Habitation Generali.

✔ La valeur à neuf

Vous augmentez votre niveau de protection avec l'extension de garantie Valeur de Remplacement à neuf.



✔ L'indemnisation en cas de sinistre

Deux solutions d'indemnisation s'offrent à vous, sous réserve de la franchise et dans la limite du plafond, en cas de sinistre garanti :

- nous nous occupons de toutes les démarches, du choix des artisans au règlement des factures, et vous n'avez aucuns frais à avancer ;
- vous choisissez d'être directement indemnisé.

✔ Les services de confort

Vous augmentez votre niveau de garantie grâce à un large choix d'options :

- une garantie d'assistance renforcée pour votre résidence principale (aide au déménagement...);
- une Protection juridique habitation, à laquelle vous pouvez faire appel en cas de litige (voisinage, travaux, achat/vente...).

“ C'est la rentrée des classes, mes parents ajoutent l'option Assurance scolaire et extra-scolaire. ”



Avec Generali, vous avez les bonnes garanties en main !

Vous partez du socle avec ses garanties essentielles

- Incendie et événements assimilés
- Dégâts des eaux
- Bris de glace
- Vol-vandalisme : détériorations immobilières
- Vol-vandalisme : dommages mobiliers
- Attentats et actes de terrorisme
- Événements climatiques-gel
- Catastrophes naturelles
- Catastrophes technologiques
- Responsabilité civile vie privée
- Responsabilité civile occupant ou responsabilité civile non-occupant
- Défense pénale et recours suite à accident
- Assistance

Vous ajustez ensuite votre contrat en fonction de vos besoins et de votre budget

Sélectionnez une ou plusieurs options facultatives :
(liste non-exhaustive)

- Dommages aux appareils électriques
- Bris de glace étendu
- Contenu du congélateur
- Vol sur la personne
- Protection juridique habitation
- Assistance confort
- Assurance scolaire et extra-scolaire
- Installations extérieures
- Piscine
- Développement durable
- Cave à vin
- Tous risques objets loisirs

Ajustez le prix de votre contrat en choisissant :

- Le niveau de franchise en fonction de vos priorités
- Le montant maximum de garanties assurées déclarées

Votre intermédiaire d'assurance

vous présente clairement l'ensemble des niveaux de protection disponibles. Grâce à ses conseils, vous pouvez choisir vos garanties, des options plus spécifiques et les moduler en toute connaissance de cause.

